Zones urbaines, dites zones U

- **Zone UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien et les extensions récentes.
- **Secteur UAa,** couvre une partie de la rue centrale, les constructions présentant l'aspect des constructions en bois ronds y sont interdites
- **Zone UE**, zone d'urbanisation accueillant des équipements collectifs
- **Zone UY**, zone d'urbanisation réservée aux activités artisanales et industrielles, elle comprend
- **un secteur UYa** situé en entrée nord du village.

Zones à urbaniser, dites zones AU

- **Zone 1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat**,**
- **Secteur 1AUep** réservé à des équipements collectifs (gestion des eaux pluviales, espaces publics)
- **Zone 1AUY**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, réservée aux activités
- **Zone 2AU,** zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, sans vocation préétablie,

Zones agricoles, dites zones A

- **Zone A**, couvrant les zones agricoles.
- **Secteur Ae** *couvre les équipements de sport et de loisirs de la commune - stade de foot, et « vestiaires ».*
- **Secteur Ahab** concerne l'habitat dispersé en zone à vocation agricole
- **Secteur Azh** couvre les zones humides
- **Secteur As** accueille les activités de sport et de loisirs essentiellement hivernales
- **Secteur At** accueille des activités touristiques et agritouristiques en milieu agricole.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- **Zone N,** couvrant des zones naturelles et des zones forestières. Elle comprend :
- **Secteur Nep** recueille les eaux pluviales du hameau de l'Embossieux
- **Secteur Nf** accueille des activités d'exploitation forestière
- **Secteur Nlac** correspond au périmètre de 300m autour du lac de l'Embouteilleux (loi montagne)
- **Secteur Nzh** couvre les zones humides
- **Secteur Ns** couvre des espaces naturels utilisés pour des pratiques de sport et de loisirs.
- **Secteur Nt et secteur Nta** délimitent une surface dédiée à un projet touristique implanté en milieu naturel.

Délimitation des zones

Emplacements réservés

Bâtiment repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Exploitations agricoles

Les superficies sont calculées sur plan et à parfaire. Elles concernent uniquement, pour chaque parcelle, la partie grevée de l'emplacement réservé.

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surfaces m²
ER 1	zone d'atività de Chaudezembre	Création d'une voie de desserte entrée nord de la zone d'activité	Commune	A 01	920	165
				A 01	1258	40
				A 01	1300	550
				A 01	1276	290
					Total ER 1	1 045 m²
ER 2	zone d'atività de Chaudezembre	Création d'une voie de desserte entrée sud de la zone d'activité	Commune	A 01	1323	943
				A 01	1326	144
				A 01	1327	201
				A 01	1328	92
					Total ER 2	1 380 m²
ER 3	L'Embosssieux	Création d'une liaison piétonne desservant le projet écolodge et créant une alternative au GR qui longe la route départementale	Commune	AB	24	113
				AB	26	340
				AB	27	330
					Total ER 3	783 m²
ER 4	L'Embossieux	Création d'une liaison piétonne proposant une alternative au GR qui longe la route départementale	Commune	AB	136	5
				AB	137	75
				AB	52	210
				AB	51	110
				A03	503	207
				A03	504	33
					Total ER 4	640 m²
ER 5	L'Embossieux Chemin des quartiers	Préservation d'un accès à la zone agricole	Commune	AB	65	160
					Total ER 5	160 m²
ER 6	Entrée nord du village	Assurer la continuité du cheminement doux entre le village et l'Embossieux	Commune	AC	130	545
					Total ER 6	545 m²
ER 7	Village	Liaison piste de ski de fond entre le parking de départ et l'extrémité nord du village	Commune	AC	274	5
				AC	278	60
				AC	275	261
				AC	159	250
				AC	158	386
				AC	66	63
				AC	65	538
				AC	69	15
				AC	113	25
				AC	176	190
				AC	96	180
				AC	115	225
				AC	234	780
				AC	967	340
				AC	968	5
				AC	873	15
				AC	872	100
				AC	1078	485
				AC	1235	85
					Total ER 7	4 008 m²
ER 8	Village - sur la Semine	Création d'une liaison entre la rue de l'Epicéa et "la station d'épuration" - améliorer la desserte des équipements collectifs - envisager à terme de désengorger le centre village (accès parking ski)	Commune	B03	1162	105
				B03	1036	1 530
					Total ER 8	1 635 m²
ER 9	Village - nord du lotissement sur la Semine	préservation/aménagement de liaisons piétonnes vers la zone AS	Commune	AC	237	8
				AC	235	210
				AC	269	391
				AC	201	273
					Total ER 9	882 m²
ER 10	Village - sud du lotissement sur la Semine	Aménager une liaison douce empruntée en hiver par les engins de dammage, et créer une liaison douce avec le lotissement de la Sémine	Commune	B03	1234	2 350
				B03	1214	55
				B03	1177	195
					Total ER 10	2 600 m²
					Total ER :	13 678 m²

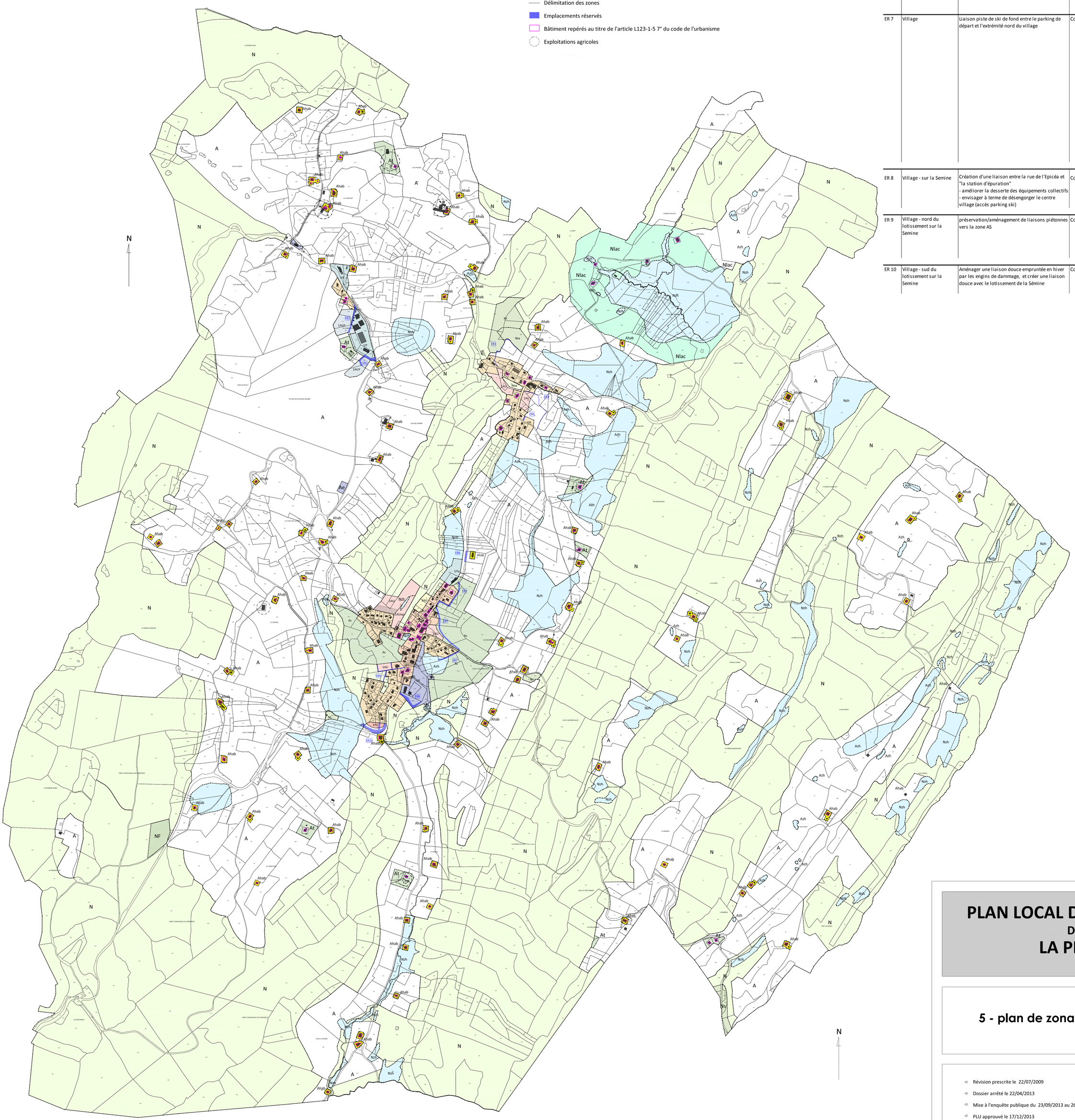

Par délibération en date du 17/12/2013 le droit de préemption urbain - DPU - s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU

Certains secteurs du territoire communal sont identifiés comme potentiellement soumis à des risques naturels (mouvements de terrain). Se reporter à l'annexe 10 - carte des risques naturels

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE
LA PESSE

5 - plan de zonage au 7500°

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :
2 0 DEC. 2013
Contrôle de Légalité

- Révision prescrite le 22/07/2009
- Dossier arrêté le 22/04/2013
- Mise à l'enquête publique du 23/09/2013 au 26/10/2013
- PLU approuvé le 17/12/2013

le maire
Christian DAVID

Bureau d'Etudes
Eau
Environnement
Géologie
Déchets
Aménagement

SCIENCES ENVIRONNEMENT
6, boulevard DIDEROT
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60 - Fax. : 03.81.80.01.08
E.Mail : SCIENCES-ENVIRONNEMENT@wanadoo.fr

JURA Habitat
Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr
Association régie par la loi 1901 - Affiliée aux Fédérations Nationales HLM - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET - 778 396 796 00063